Notification préalable d'une opération de concentration

(Affaire COMP/CECA.1341 — RAG/North Goonyella)

(2000/C 289/07)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

1. Le 2 octobre 2000, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 66 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), d'un projet de concentration par lequel RAG Aktiengesellschaft (RAG) (Allemagne) acquiert, au sens dudit article, le contrôle de North Goonyella Properties Pty Ltd (Australie).

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— RAG: extraction de charbon, commerce et importation de charbon, production de coke, technologie minière, énergie, chimie,

— North Goonyella Properties Pty: commercialisation de charbon.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération de concentration notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du traité CECA.

4. La Commission invite les tiers concernés à lui transmettre leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans les dix jours suivant la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopieur ou par courrier, sous la référence COMP/CECA.1341 — RAG/North Goonyella, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Direction B — Task-force «Concentrations»
Rue Joseph II 70
B-1000 Bruxelles
[télécopieur (32-2) 296 43 01/296 72 44].

Non-opposition à une concentration notifiée

(Affaire COMP/M.1948 — Techpack International/Valois)

(2000/C 289/08)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 30 mai 2000, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil. Le texte intégral de cette décision est disponible seulement en français et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il peut contenir. Il sera disponible:

— en support papier *via* les bureaux de vente de l'Office des publications officielles des Communautés européennes (voir page de couverture),

— en support électronique dans la version «CFR» de la base de données CELEX; il porte le numéro de document 300M1948. CELEX est le système de documentation automatisée du droit communautaire.

Pour plus d'informations concernant les abonnements, prière de s'adresser à:

EUR-OP
Information, Marketing and Public Relations (OP/A/4-B)
2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
[téléphone (352) 29 29-42455; télécopieur (352) 29 29-42763].
